

PROCES VERBAL PRESSE
Conseil Municipal du Lundi 7 décembre 2015

Ce lundi 7 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Sylvie BEAUFILS, Gérard LARSONNEUR, Valérie LAISNEY, Philippe GOSSELIN, Jacky GAILLET, Pierrette FILTOPOULOS, Pascale DUBOSCQ, Gaetan COENEN, Sandrine LEJEUNE, Michèle AGNES, Jean-Pierre LEGOUBEY, Yves GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Auguste TESSON

**Pouvoirs : Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Michèle AGNES
Jean-Claude LECLERC ayant donné pouvoir à Sylvie BEAUFILS
Claudine LEDOLLEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Françoise K'DUAL est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation des procès-verbaux des réunions du 10 novembre et du 30 novembre 2015

Les procès-verbaux des réunions des 10 et 30 novembre sont approuvés à l'unanimité.

COMMUNIQUES:

- Travaux d'aménagement de la Filature: Monsieur le Maire informe du démarrage de ce chantier deuxième semaine de janvier, par les travaux de la cour principale, et les travaux dureront 3 mois. L'entrée au bâtiment se fera par l'arrière durant les travaux, les stationnements seront maintenus près de l'enceinte mais la circulation sera fermée sur le site
- Lotissement de la Caravelle : pour info suite à la délibération du conseil de refuser de transférer la voirie créée dans le cadre de ce lotissement au domaine public, en attendant que tous les lots ne soient vendus, Mr Sevestre, le lotisseur a transmis un mail disant « que la rue et les places de stationnement ne seront plus accessibles au public »
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son rendez-vous de jeudi dernier à la Chambre Régionale de la Cour des Comptes à Rouen

III- Attribution des marchés de travaux de construction de la maison médicale

L'appel d'offres du marché de travaux composé de 14 lots a été lancé, les offres étaient à remettre pour le 17 novembre dernier. Un très grand nombre d'offres avait été enregistré, l'ouverture de plus de 100 plis a eu lieu le 17 novembre.

L'analyse des offres a eu lieu le 4 décembre. Pour mémoire l'estimatif global de l'opération était de 813 195 € HT et la maîtrise d'œuvre attire notre attention au regard des devis anormalement bas.

Les critères d'attribution sont : 60 % pour les prix des prestations et 40 % pour la valeur technique.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le projet complet c'est-à-dire la tranche ferme et la tranche conditionnelle (kiné) et de retenir les offres mieux disantes ci-dessous ainsi que le classement suivant :

Lot 1 : gros œuvre estimé à 194 350 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise BOSCHE au prix de 153 655.94 € HT et de retenir le classement suivant :

1. BOSCHE
2. MAZZERI
3. DESLANDES
4. CMGO
5. DANTON CHARTON
6. MANGEAS
7. ZENONE
8. FAUTRAT FRERES
9. DUVAL
10. MONROCQ
11. FAUTRAT BTP

L'offre SLC étant non conforme

Lot 2 : charpente bois estimé à 74 595 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LEPETIT DANIEL au prix de 54 496.98 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LEPETIT DANIEL
2. DALMONT
3. LEROUX
4. AMC FOLLIOT
5. CHANU HD
6. CPL BOIS
7. MONROCQ
8. DESCHAMPS
9. ESPACE TOITURE

Lot 3 : couverture zinc estimé à 68 350 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise MARIE TOIT au prix de 50 040.71 € HT et de retenir le classement suivant :

1. MARIE TOIT
2. LEDUC
3. LEROUX
4. LEBARBE
5. DUPARD
6. LEGALLAIS
7. GORREGUES
8. BROCHARD HERNANDEZ

Lot 4 : étanchéité estimé à 31 550 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL C2L au prix de 24 707.98 € HT et de retenir le classement suivant :

1. SARL C2L
2. LEDUC
3. BROCHARD HERNANDEZ

L'offre MARIE ETANCHEITE étant non conforme

Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium- serrurerie estimé à 53 850 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LECARDONNEL au prix de 52 193 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LECARDONNEL
2. MACREL
3. LEPETIT MICHEL
4. STAB
5. ANFRAY LEROUX
6. SV MIROITERIE
7. ASC ROBINE
8. LEPETIT DANIEL
9. AMC FOLLIOT
10. LEBOUTEILLER

Lot 6 : menuiseries intérieures estimé à 39 600 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise PIEDAGNEL ET LAISNEY au prix de 37 723.45 € HT et de retenir le classement suivant :

1. PIEDAGNEL ET LAISNEY
2. ORQUIN
3. MANGEAS
4. LAFOSSE
5. IZABELLE
6. LEPRETRE
7. LEBOUTEILLER
8. LEPETIT DANIEL
9. MONROCQ

Lot 7 : plâtrerie sèche estimé à 62 500 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LEPRETRE au prix de 54 681.50 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LEPRETRE
2. GASTEBOIS
3. DUGUET
4. ORQUIN
5. GAUTHIER
6. MANGEAS
7. IZABELLE
8. LISE
9. LEBOUTEILLER
10. MONROCQ
11. BATIM

Lot 8 : plafonds suspendus estimé à 16 300 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SN CONFORT ISOLATION au prix de 15 962.55 € HT et de retenir le classement suivant :

1. SN CONFORT ISOLATION
2. LEPRETRE
3. DESBONT

4. GASTEBOIS
5. ORQUIN
6. LEBOUTEILLER
7. MONROCQ
8. LEPETIT DANIEL

L'offre DUGUET étant non conforme

Lot 9 : plomberie sanitaire – ventilation estimé à 81 600 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise DOUBLET au prix de 50 000 € HT et de retenir le classement suivant :

1. DOUBLET
2. TABARIN & ENTZMANN
3. OZENNE
4. LAFOSSE
5. CAROLINE BRETON
6. MICHEL OLIVIER

Lot 10 : électricité – chauffage électrique estimé à 63 800 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SELCA au prix de 65 506.50 € HT et de retenir le classement suivant :

1. SELCA
2. ELECXIA
3. VIGOURT
4. LECHEVALLIER & MONTEIL
5. LEPELLEY
6. JARNIER
7. JOUBIN
8. VELEC SERVICES
9. RUAULT DOUBLET
10. SNER
11. ALAIN MACE
12. MICHEL OLIVIER
13. LEPRIEUR

Lot 11 : carrelages faïences estimé à 23 900 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SCMITT au prix de 26 596.46 € HT et de retenir le classement suivant :

1. SCHMITT
2. FAUTRAT BTP
3. MARTIN GREGOIRE
4. DUVAL

L'offre LEBLOIS CLAUDE étant non conforme

Lot 12 : peinture estimé à 25 870 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LEBOUVIER au prix de 20 204.04 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LEBOUVIER
2. GAUTHIER
3. AVENIR DECO
4. PIERRE SA

5. RD PEINTURE
6. NUANCES PEINTURE
7. GAUTIER LECLERC
8. OUEST SERVICES
9. BOURGET MARQUE

Lot 13 : revêtements de sols souples estimé à 11 930 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LEPERE au prix de 9 885.95 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LEPERE
2. JEAN MARIE
3. PIERRE SA
4. BOURGET MARQUE
5. GAUTHIER
6. NUANCES PEINTURE

Lot 14 : VRD estimé à 65 000 € HT

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LAISNEY TP au prix de 49 389.74 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LAISNEY TP
2. EUROVIA

L'offre LEHODEY étant non conforme.

Un coût total pour les 14 lots de 665 044.80 € HT, soit 148 000 € de moins que l'estimation.

Un supplément d'environ 10 000 € HT est à prévoir pour des options à déterminer lors de l'avancement du chantier, ce qui porterait le coût total de l'opération au prix de 675 044.80 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'éligibilité aux subventions de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental. Les praticiens seront prochainement réunis afin d'envisager les travaux au printemps prochain.

IV – Attribution du marché de fourniture d'électricité des bâtiments communaux

Comme Monsieur le Maire en avait informé le conseil lors de la réunion du 10 novembre, il appartient à la commune de passer un marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux ayant un abonnement supérieur à 36 kva, en l'occurrence le camping municipal et le site de la Filature.

La consultation d'entreprises a été réalisée et nous n'avons enregistré qu'une seule offre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à ERDF:

- CAMPING LE SENEQUET = 34 636 € TTC/AN et valable pour 3 ans
- SITE DE LA FILATURE = 20 174 € TTC/AN et valable pour 3 ans

Il est à noter alors une économie, par rapport à notre ancien tarif jaune, sur ces 2 abonnements, de 4 595 €/an, auxquels il faudra ajouter un gain annuel de 1 086.64 € TTC par une optimisation en réduisant notre abonnement camping à une puissance de 180 kWa, soit un gain total annuel de 5 681 € TTC assuré pendant 3 ans.

V - Approbation de l'avenant au marché de réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement, commencé avant l'été dernier, et après les résultats des études opérées en nappe haute et en nappe basse, il apparaît maintenant nécessaire de réaliser les inspections par caméra et les tests à la fumée dans les secteurs les plus fuyards.

Le marché prévoyait ces prestations mais le linéaire prévu au marché est inférieur à celui aujourd'hui avéré à contrôler.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant du bureau de la SAFEGE, titulaire du marché de réalisation de ce diagnostic, comme suit :

- Augmentation du linéaire de l'inspection par caméra, prévu au marché pour 5 000 ml, qui deviendrait 11 000 ml, engendrant la plus-value de $6\,000\text{ml} \times 1.61 \text{ € HT} = 9\,660 \text{ € HT}$
- Augmentation du linéaire des tests à la fumée, prévu au marché pour 5 000 ml, qui deviendrait 12 357 ml engendrant la plus-value de $7\,357 \text{ ml} \times 0.69 \text{ € HT} = 5\,076.33 \text{ € HT}$
- Le marché prévoyait 1 000 ml d'hydrocurage (indispensable pour le passage caméra, donc même linéaire que le passage caméra), qu'il est proposé de confier à la SAUR dans le cadre des hydrocurages annuels prévus à leur marché et ainsi prévoir une moins-value au marché SAFEGE de $1\,000 \text{ ml} \times 1.20 \text{ € HT} = 1\,200 \text{ € HT}$
- **Soit un total de plus-value et moins-value = + 13 536.33 € HT.**

Monsieur LEGOUBEY rappelle que la SAUR réalisera dans certains secteurs, dont le linéaire est très court, un contrôle préalable en levant les tampons pour valider lesdits linéaires à contrôler via la caméra, cet avenant présente donc une somme maximale qui pourrait être revue à la baisse si certains secteurs ne le nécessitaient pas.

VI- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel de l'année 2014 pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Monsieur Legoubey informe le conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2016, les prêts à taux 0 de l'Agence de l'Eau n'existeront plus.

VII- Rémunération des agents recenseurs et du coordinateur communal

Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Dans le cadre des opérations préalables au recensement, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de fixer le nombre d'agents recenseurs nécessaire pour mener à bien la collecte à 5
- d'inscrire la somme de 8 000 € préposée au recensement, au budget communal
- Désigne le coordonnateur communal: Ludivine EUDE
- De déterminer les modalités de rémunération des agents recenseurs :

Il est décidé de prévoir la rémunération suivante, pour les agents recenseurs :

Scinder la somme de 8 000 € en 2 enveloppes :

- **1 000 € à répartir entre nos 5 agents pour rémunération forfaitaire pour assurer les séances de formation (2 ½ journées), de repérage sur le terrain et distribution de tous les bulletins à tous les habitants de son district, de manière exhaustive, soit 200 €/agent pour cette première partie des opérations**
- **7 000 € à répartir entre nos 5 agents (et le coordinateur) pour attribution de rémunération complémentaire en fonction de l'état d'avancement de la collecte pour chaque logement et du nombre de questionnaires (Bulletins Individuels) recueillis.**

Cette enveloppe de 7 000 € se divisera ainsi :

- **1.20 €/ Feuille de logement remplie**
- **2 €/ Fiche individuelle remplie**
- **Prévoir la somme de 500 € pour une prime destinée au coordinateur communal**

VIII– Don de terrains

Les conjoints MENARD proposent de faire don à la commune de 4 parcelles :

- AS 47 d'une superficie de 2 526 m² (située dans l'emprise de la future zone artisanale)
- AS 232 d'une superficie de 3 335 m²
- AS 234 d'une superficie de 2 550 m²
- AT 84 d'une superficie de 9 390 m²

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce don et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte par devant le Notaire et à prendre en charge les frais inhérents à cet acte.

XI – Projets proposés dans le cadre de la DETR

Au titre de la programmation 2016, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ci-dessous :

- le projet de construction de maison médicale en y ajoutant une demande d'autorisation de commencement des travaux, dans la catégorie 3-3 « services publics en milieu rural », l'opération pourrait être éligible à 35 % du montant des travaux, subvention plafonnée à 160 000 €
- la zone d'activités artisanales, dans la catégorie 4 « développement économique » avec un taux de subvention de 40 %
- la construction d'un abri pour les visiteurs du moulin de Gouville, dans la catégorie 5 « opérations pilotes et/ou structurantes et/ou urgentes » : le projet prévoit une extension de l'annexe du moulin avec une ossature en charpente bois traditionnel estimée à 16 700 € HT, le plancher sur local meunier estimé à 4 300 € HT, et la couverture proposée soit en ardoises synthétiques pour 14 600 € HT soit en ardoises naturelles pour 19 300 € HT soit un coût total de l'opération estimée entre 40 000 € et 45 000 €. (A cette occasion, Michèle AGNES demande s'il pourrait être envisagé durant ces travaux, de prévoir un

petit local destiné à l'association des amis du moulin pour stocker leur matériel en lien avec les animations et la fête du moulin. Cette demande sera revue lors desdits travaux)

- Les travaux de la cale d'accès à la mer : suite à la dernière réunion de conseil municipal, concernant les travaux de réparation envisagés sur la cale, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal retient à l'unanimité cette opération, charge Monsieur le Maire de faire les demandes d'autorisation de travaux

Monsieur le Maire rappelle que ces dossiers doivent présenter l'opération envisagée et comprendre les devis détaillés ainsi qu'un projet de prévisionnel budgétaire pour mener ladite opération. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention pour ces 4 opérations.

XII – Fonds de concours pour les PAVE 2^{ème} tranche

Dans le cadre d'une deuxième tranche d'implantation de Points d'Apports Volontaires Enterrés, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le financement proposé par la communauté de communes, qui prévoit un fonds de concours de 30 % du coût de revient (hors travaux d'abords), lequel s'élevant à 25 000 €, la participation pour la commune sera de 7 500 € par point de 3 containers.

XIII – Départ d'Antoine GILLES

Antoine GILLES en charge du fleurissement de la commune depuis le 4/02/2008 occupant le poste d'adjoint territorial de 1^{ère} classe, a présenté sa démission pour le 1^{er} janvier 2016, souhaitant créer son entreprise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de lui faire un cadeau, comme la commune a coutume de le faire, à hauteur de 500 €, en l'occurrence un ordinateur portable.

Par ailleurs, comme les textes le permettent dans le cadre d'un départ d'un agent territorial pour un projet de création d'entreprise, après en avoir débattu, le conseil municipal décide à la majorité (Michèle AGNES s'abstient) de lui attribuer une « prime au départ » de 1 500 € à la majorité.

Il est à noter que si l'agent profite de cette prime de départ et qu'il devait être recruté sur un nouvel emploi public dans les 5 ans qui suivent sa démission, il devra rembourser la collectivité dans les 3 ans qui suivent son recrutement, de la somme intégrale de cette indemnité.

XIV – Etude de la demande de l'association des commerçants

L'association des commerçants a adressé une demande pour installer une ou plusieurs tables de pique-nique dans le square Paul Doussin: après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable.

XV- Plan parcellaire du camping le Sénequet

Yves GOSSELIN présente le projet de découpage parcellaire du camping, réalisé par le cabinet GEOMAT, prévoyant de respecter les réglementations en matière de parcelles de passage et de mobile home pour pouvoir prétendre être classé. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité, ainsi les démarches de demande de classement vont pouvoir être engagées.

Les dates d'ouverture du camping pour l'année 2016 seront du vendredi 25 mars au dimanche 30 octobre

XVI– Révision des tarifs pour l'année 2016

Le conseil municipal a procédé au vote des tarifs pour l'année 2016.

XVII– Modification statutaire – communauté de communes de St Malo de la Lande

Lors du 3 décembre dernier, le conseil communautaire a voté la modification statutaire, qui a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux par mail afin d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal approuve les statuts de la communauté de communes tels que présentés.

XVIII – Divers

- Accord unanime du conseil municipal pour l'acquisition d'un lecteur d'enregistrement et fixation du vidéo projecteur au plafond : devis SONELEC : 520 € HT soit 624 € TTC
- Décision unanime du conseil municipal de souscrire un contrat d'entretien préventif et télémaintenance pour la borne de services de l'aire des campings cars : AIRE SERVICES au prix de 990 € HT/an
- Acquisition de deux ordinateurs pour le bureau des adjoints et la salle de commission urbanisme : approbation unanime du devis ICM informatique au prix de 1 030 € HT soit 1 236 € TTC et du devis d'installation MICRO DOC au prix de 356 €
- Remerciements d'associations pour la subvention qui leur a été attribuée : Ligue contre le cancer, Les Bulotins, Les amis du moulin
- Le conseil municipal décide de la reconduite du bail commercial du Crédit mutuel dans les mêmes conditions et autorise Monsieur le Maire à le signer:
 - le montant du loyer mensuel 744 € et les modalités de paiement : mensuellement et d'avance le 1^{er} de chaque mois
 - la durée du bail : 9 ans
 - la date de prise d'effet du bail : 1^{er} octobre 2015
 - l'indication de l'indice retenu et du trimestre concerné (Indice trimestriel des Loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre 2015 déterminée à 108.38)
- Le conseil municipal décide de la reprise des missions SPS pour la partie « mission chantier » pour les travaux d'aménagement de la Filature et la construction d'une maison médicale, suite au décès de Mr DESNOTS. Le conseil municipal décide de confier cette mission à MESNIL SYSTEM' et de retenir ces devis :
 - devis pour la Filature = 875 € HT soit 1 050 € TTC
 - devis pour la construction médicale = 1 995 € HT soit 2 394 € TTC

TOUR DE TABLE:

Jean Pierre LEGOUBEY informe le conseil municipal, que la demande de labellisation pour le Pavillon Bleu 2016 est envoyée et que les résultats de la qualité de nos eaux baignades sont, pour cette saison 2015, de qualité « bonne »

Jacky GAILLET demande les secteurs concernés par les travaux pour passer la fibre optique, Yves GOSSELIN l'informe

Sylvie BEAUFILS demande si une information pourrait être inscrite dans le Gouvillais demandant que les remorques transportant des déchets verts à la déchetterie soient « couvertes ». Monsieur le Maire n'est pas favorable à transformer le Gouvillais en rappels de civisme et autres mesures en lien avec la police municipale, mais invite Sylvie BEAUFILS à proposer un texte.

Françoise K'DUAL informe le conseil municipal que la garde républicaine est présente pour assurer la surveillance des parcs à huîtres.